

Bruxelles, le 19 décembre 2002

Moyen-Orient : la Commission octroie une aide humanitaire supplémentaire de 10 millions EUR en faveur des victimes palestiniennes de la crise

La Commission européenne octroie une aide supplémentaire de 10 millions € aux victimes palestiniennes de la crise actuelle. Cette aide est destinée à couvrir une partie des besoins des couches les plus vulnérables et les plus pauvres de la population palestinienne - réfugiée ou non - en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et au Liban. L'intervention visera essentiellement à approvisionner les bénéficiaires en produits alimentaires, ainsi qu'à leur fournir une aide sanitaire et psychosociale, de même que de l'eau et des systèmes d'assainissement. Les fonds sont gérés par l'Office d'aide humanitaire (ECHO), qui est placé sous la responsabilité du commissaire Poul Nielson. La décision de la Commission porte le montant alloué à la région en 2002 à 35 millions €. L'aide sera acheminée par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales (ONG) expérimentées et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Commentant la décision, le commissaire Poul Nielson a déclaré: «Le conflit prolongé qui touche le Moyen-Orient a plongé la Cisjordanie et la bande de Gaza dans une crise profonde. La Commission s'est engagée à faire preuve de solidarité à l'égard de la population palestinienne qui connaît des moments très pénibles. Nous continuerons de fournir une aide humanitaire aux plus défavorisés. Je ne peux que souligner à nouveau ma préoccupation quant aux difficultés rencontrées par les opérateurs humanitaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Je lance un nouvel appel aux autorités israéliennes pour qu'elles respectent leurs obligations découlant du droit humanitaire international et veillent à ce que l'aide humanitaire soit délivrée dans des conditions acceptables et bénéficiant des garanties nécessaires».

L'importante crise humanitaire qui affecte la Cisjordanie et la bande de Gaza est principalement due à la situation désastreuse que connaît l'économie palestinienne depuis le début de la deuxième Intifada en septembre 2000. Au cours des deux dernières années, le taux de chômage a doublé dans les Territoires palestiniens, pour atteindre le chiffre de 50%. Pratiquement la moitié des trois millions de Palestiniens bénéficient de l'aide alimentaire fournie par les ONG et 85% de la population de Gaza vivent avec moins de 2 € par jour. Cette situation a de graves conséquences sur la santé, étant donné que ni les malades, ni les établissements sanitaires n'ont les moyens financiers de se procurer des médicaments et que la population se voit souvent refuser l'accès à ces établissements.

En outre, l'eau pure se raréfie et la population consomme de plus en plus souvent de l'eau polluée ou contaminée, ce qui se traduit par une propagation des maladies hydriques. La violence dans les Territoires palestiniens a également entraîné une très forte augmentation des problèmes de santé mentale tels que l'anxiété et le trouble de stress post-traumatique, surtout chez les adolescents.

Au Liban, plus de 400 000 réfugiés palestiniens sont toujours dépendants de l'aide fournie par la communauté internationale. Pour la plupart, ces réfugiés ne bénéficient d'aucune aide de l'État, ne sont pas autorisés à travailler et vivent dans des camps exigus, surpeuplés et dépourvus de toute hygiène, de même qu'insuffisamment, voire nullement approvisionnés en eau.

Cela fait de nombreuses années que la Commission vient en aide à l'ensemble des victimes des crises du Moyen-Orient. Le soutien accordé à la région depuis l'année 2000 s'élève, au total, à plus de 88 millions €.